

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Procès-verbal de la première (1^{re}) assemblée extraordinaire du Conseil d'administration de la quarante-cinquième (45^e) année du Cégep de Saint-Jérôme, tenue le 4 novembre 2014 à 18 h 30, à la salle André-Surprenant (C-300-b).

Sont présents : M. Jean-François Cloutier
M. Robert Drolet
M. Jacques Gariépy
M. Stéphane Gauthier
M. Charles-Étienne Gill
M. Maxime Lefebvre
M. Hubert Maisonneuve
Mme Josée Méryneau
Mme Francine Paquette
Mme Carole Rivest Turgeon
M. Pierre-Luc Tremblay

Se sont excusés : Mme Johanne April
M. Paul Calce
Mme Caroline Chiasson
Mme Marie-Josée Couillard
Mme Stéphanie Gareau

Sont absents : M. Jessy Létourneau
Mme Valérie Laplante

Sont invités : Mme Caroline Bouchard
M. Gilles Favreau
M. François Adam
M. Paul Delorme
Mme Louise Hurtubise

M. Pierre-Luc Tremblay, président, souhaite la bienvenue à tous les membres et invités et les remercie de leur présence. Il avise les membres que M. Yannick Coulibeuf a terminé son mandat car n'occupant plus le poste de commissaire, il a perdu la qualité pour siéger comme membre nommé par le ministre et choisi parmi les personnes proposées par les commissions scolaires. Il remercie M. Coulibeuf pour son implication.

Le président constate le quorum et procède à l'ouverture de l'assemblée et Mme Diane Bournival agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Le président procède à la lecture de l'ordre du jour :

Ordre du jour

- 01.01EO Adoption de l'ordre du jour
- 01.02EO Rapports du président, de la directrice générale et de la directrice des études
- 01.03 EO Rapport de la Commission des études
- 01.04EO Résolution – AEC en retraitement des dispositifs médicaux
- 01.05EO Résolution – Double DEC (3) et grilles
- 01.06EO Résolution - Création d'un département de Techniques d'éducation spécialisée au Centre collégial de Mont-Laurier
- 01.07EO Résolution – Changement de nom de l'ITAQ et information concernant la création d'un OBNL
- 01.08EO Résolution – Résolution - Emphytéose pour la deuxième installation du CPE Tournesol
- 01.09EO Résolution – Objectifs professionnels de la directrice générale et de la directrice des études
- 01.10EO Résolution – Appui et engagement Jeux du Québec à Saint-Jérôme/Mirabel
- 01.11EO Résolution - Autorisation pour dépassement des coûts du contrat de rénovation de la piscine
- 01.12EO Résolution - Modification du règlement no 1
- 01.13EO Levée de l'assemblée

01.01 EO Adoption de l'ordre du jour

Mme Josée Méryneau, appuyée par M. Hubert Maisonneuve, propose :

« d'adopter l'ordre du jour tel qu'il est présenté ».

La proposition est adoptée à l'unanimité.

01.02 EO Rapports du président, de la directrice générale et de la directrice des études

Président

M. Tremblay mentionne que la séance ordinaire du conseil d'administration prévue le 28 octobre a été reportée et modifiée pour une séance extraordinaire car il y a eu un problème d'accès aux documents dans les délais prescrits par le règlement, sur le site Atlas.

Les membres du comité d'évaluation de la directrice générale et de la directrice des études se sont rencontrés pour déterminer les objectifs professionnels de l'année en cours, qui seront présentés ultérieurement. Des consultations auront lieu auprès de la Commission des études et de l'Association locale des cadres, avant que ce Comité ne formule sa recommandation à l'attention des membres du conseil. La commission des études et l'Association locale de cadres disposent d'un délai de 45 jours à compter la date de la demande pour soumettre leur avis respectif, soit jusqu'au 2 janvier 2015. En date d'aujourd'hui, l'avis de l'Association des cadres a été reçu.

Le président a participé à l'assemblée annuelle de la Fédération des cégeps. La présence de la sous-ministre, Mme Lise Verreault, a été appréciée et celle-ci a expliqué qu'il y avait des demandes politiques auxquelles il fallait répondre. M. Tremblay entend être présent lors du prochain forum des présidents, les 5 et 6 décembre prochains, à Québec.

Il énumère ensuite les demandes présentées pour l'assemblée actuelle. M. Jessy Létourneau avait signifié qu'il voulait déposer un avis de motion pour la modification du règlement no 3. Le président lui a répondu qu'en vertu de ce règlement, dont les dernières modifications ont été adoptées à l'unanimité, prévoit une réévaluation des frais au cours de l'année 2018-2019. Une demande de M. Jocelyn Leckman a été faite pour l'ajout de frais de 3 \$ pour tous les étudiants ayant des cours d'éducation physique. Nonobstant le fait que M. Leckman ne soit pas un membre du conseil, le président lui a répondu que ces frais universels iraient à l'encontre du principe recherché par la Loi relatif à la gratuité. M. Jean-François Cloutier a demandé à ce que Mme Christine Charbonneau puisse être entendue relativement à la création du département de TES et cette demande a été acceptée. M. Charles-Étienne Gill a proposé d'inviter un expert en environnement pour le point relatif au CPE Le Tournesol, ce qui fut refusé au motif qu'il revient au Conseil de demander un tel avis et qu'il pourrait y avoir apparence de conflit d'intérêt avec la personne proposée par M. Gill. Le conseil pourra mandater une firme afin qu'une expertise environnementale soit produite s'il juge que c'est nécessaire. M. Charles Étienne Gill demande pourquoi tous les documents ne sont pas publics et il mentionne le règlement numéro 18 Code de déontologie des administrateurs où il est mentionné que certains documents ont un caractère public. Le président répond qu'il verra ce qui pourra être fait.

Directrice générale

Mme Francine Paquette indique que les entrevues pour le poste à la direction des ressources matérielles sont terminées et que le candidat retenu sera soumis au test psychométrique. Elle mentionne que la direction du Collège a décidé de revenir à l'embauche d'employés de soutien pour l'entretien ménager du Collège et que ce changement se fera sur trois ans.

Quant à la révision du devis pédagogique, c'est 4 500 étudiants que le Collège désire faire reconnaître et des représentations sont faites en ce sens auprès du MESRS.

Suite au refus du ministère d'accorder l'autorisation d'offrir le programme Techniques juridiques en 2013, un complément d'informations a été déposé et il semble que les possibilités de réponse positive soient bonnes. Depuis la présentation de la demande, le palais de justice de Saint-Jérôme est passé de la 3^e place à la 2^e, quant au nombre de causes entendues au Québec.

Le colloque soulignant les 25 ans du Centre de développement des composites du Québec (CDCQ) a attiré plus de 100 personnes et fut très apprécié. En terminant, la directrice générale rappelle que grâce aux activités d'innovation du CDCQ et de l'ITAQ, le Cégep de Saint-Jérôme s'est hissé au 21^e rang du palmarès 2014 des 50 meilleurs établissements collégiaux du Canada, sur le plan de la recherche.

Directrice des études

Mme Rivest Turgeon souligne l'augmentation du nombre de demandes d'admission pour la session d'hiver, avec 532 dossiers reçus. Les portes ouvertes auront lieu dans le Collège et ses

centres vers la mi-novembre. Quant à l'amélioration de la carte programmes, Emploi-Québec a émis un avis favorable pour le programme Techniques de la mécanique du bâtiment et pour l'obtention d'une autorisation provisoire pour trois cohortes du programme Gestion de commerces au Centre collégial de Mont-Tremblant. L'obtention de ces avis représente une démarche préalable à la présentation de demandes officielles auprès du ministère.

Le 15 octobre dernier, des ateliers ont été organisés dans le cadre de la journée pédagogique. Ce fut une occasion de mettre en commun l'information reçue lors du colloque de l'Association québécoise de la pédagogie collégiale (AQPC) en juin dernier où un grand nombre d'enseignants avaient participé. Ensuite, il y a eu à la bibliothèque le lancement du site web du service de développement pédagogique et des très innovantes capsules « pimpe mon texte » créées par le département de français.

Le 16 octobre avait lieu la rencontre des CO-CISEP où le collège transmet aux conseillers d'orientation des écoles secondaires de l'information sur nos programmes et sur l'admission au collégial.

01.03 EO Rapport de la commission des études

M. Jean-François Cloutier, vice-président de la commission des études, résume les avis donnés par la Commission des études lors de la rencontre tenue le 14 octobre dernier.

01.04 EO Résolution – AEC en retraitement des dispositifs médicaux

Mme Nadine Le Gal mentionne que cette AEC est très appréciée et très prisée. Elle est maintenant dispensée dans cinq collèges. Le taux de placement se situe à pratiquement 100 % et il y a plus de places de stages disponibles qu'il n'y a d'étudiants. Mme Le Gal présente Mme Caroline Bouchard qui présente les principales modifications contenues dans ce programme.

Considérant que ce programme, élaboré selon le cadre de référence du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science (MESRS), conduit à une attestation d'études collégiales (AEC) en retraitement des dispositifs médicaux (CWA.0F);

Considérant que cette AEC a été révisée par le Cégep de Saint-Laurent et que le Cégep de St-Jérôme a été impliqué sur le comité de développement et de validation;

Considérant que la révision du programme a été effectuée afin de répondre aux nouvelles normes d'excellence prescrites dans le domaine du retraitement des dispositifs médicaux par *L'Association canadienne de normalisation*;

Considérant que l'AEC constitue maintenant une exigence pour occuper un poste de préposé à l'URDM dans plusieurs hôpitaux du Québec;

Considérant l'obtention d'un avis favorable unanime de la commission des études pour l'AEC en Retraitement des dispositifs médicaux.

M. Stéphane Gauthier, appuyé par M. Jacques Gariépy, propose :

« d'approuver le programme d'études révisé menant à une attestation d'études collégiales (AEC) en Retraitement des dispositifs médicaux, tel qu'il a été présenté ».

C.A. 8 (2014-2015)

La proposition est adoptée à l'unanimité.

01.05 EO Résolution – Double DEC (3) et grilles de cours

Mme Rivest Turgeon mentionne que plusieurs enseignants en arts visuels ont demandé de pouvoir offrir le Double DEC. Ce cheminement particulier permet à plusieurs étudiants d'élargir leurs compétences, d'explorer et de développer une plus grande polyvalence. Dans le réseau, les double DEC sont offerts surtout en musique et en arts visuels.

Considérant que le Double-DEC est un programme offrant la possibilité aux étudiants d'obtenir deux diplômes d'études collégiales (DEC), par un double cheminement au secteur préuniversitaire, étalé sur 6 sessions (3 ans) avec à chacune des six sessions, des cours des deux programmes choisis.

Considérant que le programme Double-DEC permet d'acquérir de la polyvalence, une qualité de plus en plus recherchée sur le marché du travail en plus de favoriser l'ouverture d'esprit, la discipline et le sens critique.

Considérant que le Cégep de Saint-Jérôme entend proposer trois (3) Double-DEC à partir de l'automne 2015 :

1. 200.13 | Sciences de la nature — Arts visuels
2. 300.13 | Sciences humaines | Profil Monde : relations internationales — Arts visuels
3. 300.14 | Sciences humaines | Profil Individu et Société — Arts visuels

Considérant que plusieurs collèges offrent des programmes Double-DEC et qu'ils permettent aux étudiants d'obtenir les préalables pour une variété de programmes universitaires.

Considérant la présentation des grilles de cours reliés aux trois (3) programmes Double-DEC ci-dessus mentionnés;

Considérant l'avis favorable émis par la commission des études.

M. Robert Drolet, appuyé par M. Charles-Étienne Gill, propose :

« d'approuver que le Double-DEC pour les programmes 200.13 Sciences de la nature — Arts visuels, 300.13 Sciences humaines/Profil Monde : relations internationales – Arts visuels et 300.14 Sciences humaines/Profil Individu et Société – Arts

visuels soient offerts et d'adopter les grilles de cours composant ces programmes, tel que le tout a été présenté par la directrice des études ».

C.A. 9 (2014-2015)

La proposition est adoptée à l'unanimité.

01.06 EO Résolution — Création d'un département de Techniques d'éducation spécialisée au Centre collégial de Mont-Laurier

Éléments de contexte :

- Comme les éléments du contexte avaient été exposés à la séance du 30 septembre 2014, ils ne sont pas répétés à l'intérieur du présent procès-verbal.

État de la question :

CONSIDÉRANT QUE des rencontres ont eu lieu récemment entre la direction des études et des représentants syndicaux.

Considérant que les critères de création et fermeture d'un département n'ont pas été formulés clairement.

Considérant que les parties s'entendent pour qu'il y ait un moratoire jusqu'à ce que lesdits critères d'ouverture et de fermeture des départements du Collège soient établis et approuvés par ses différentes instances.

M. Stéphane Gauthier, appuyé par Mme Josée Méryneau, propose :

« de ne pas donner suite à l'avis adopté à la commission des études du 28 mai 2014, à savoir que soit créé un département de TES au Centre collégial de Mont-Laurier, étant donné que les enseignants des programmes concernés (SH et TES) acceptent un moratoire qui durera jusqu'à ce que soient déterminés, par un comité paritaire créé en CRT, qu'un avis soit donné en commission des études et que soient adoptés au conseil d'administration, les critères d'ouverture et de fermeture des départements du Collège et de ses deux centres collégiaux ».

C.A. 10 (2014-2015)

La proposition est adoptée à l'unanimité.

01.07 EO Résolution – Changement de nom de l'ITAQ et information concernant la création d'un OBNL

Considérant qu'en décembre 2012, l'ITAQ et le CNTA ont signé une entente de partenariat entre leurs deux organismes afin de mettre en commun l'expertise de chacun dans le développement et la réalisation de projets en mobilité durable et de définir ensemble un processus d'intégration des deux entités pour créer une organisation plus forte représentant un incontournable pour tous les projets de mobilité durable au Québec et au Canada.

Considérant que l'ITAQ fait partie des CCTT du réseau collégial.

Considérant que la gestion de l'ITAQ sera confiée à un organisme sans but lucratif à être créé, l'INSTITUT DU VÉHICULE INNOVANT (IVI), et qu'une entente de gestion sera préparée et signée par les parties afin que la gestion de l'ITAQ relève de l'OSBL.

Considérant l'article 17.2 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel qui permet au collège de confier la gestion de son CCTT à une personne morale.

Considérant que le CNTA sera fusionné avec le nouvel OSBL, IVI, pour ensuite être dissout.

Considérant que l'ITAQ changera de nom pour devenir l'Institut du Véhicule Innovant (IVI) et entamera les procédures afin de créer la nouvelle entité qui sera incorporée en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec.

M. Robert Drolet, appuyé par M. Charles-Étienne Gill, propose :

« de procéder à la réservation du nom Institut du Véhicule Innovant (IVI) et que les démarches soient entreprises afin de procéder à l'incorporation d'un organisme sans but lucratif et à la rédaction de l'entente de gestion entre le Collège et IVI ».

C.A. 11 (2014-2015)

La proposition est adoptée à l'unanimité.

01.08 EO Résolution – Emphytéose pour la deuxième installation du CPE Tournesol

Mme Francine Paquette présente l'état de la situation. Elle introduit ensuite Mme Louise Hurtubise, directrice générale du CPE Tournesol et M. Paul Delorme, coordonnateur des ressources matérielles.

Considérant que suite à l'appel de projets lancé par le ministère de la Famille et des Aînés pour l'attribution de nouvelles places de garde en installations, le Centre de la petite enfance Tournesol Inc. (CPE Tournesol) a déposé sa demande afin de pouvoir accueillir 80 enfants (dont 10 en pouponnière) dans une deuxième installation et que celle-ci a été acceptée.

Considérant que le CPE Tournesol a pour mission de permettre aux familles de profiter d'un milieu de garde éducatif, de qualité et sécuritaire pour leurs enfants et que cette nouvelle installation permettra de mieux desservir les organismes de la région, dont notamment le Cégep de Saint-Jérôme.

Considérant que le Cégep de Saint-Jérôme avait appuyé la démarche du CPE en proposant d'intégrer cette installation à même son projet d'agrandissement émanant de la révision de son devis pédagogique.

Considérant que cette solution s'avère trop contraignante pour les deux parties et qu'après réflexion et consultations, un édifice distinct sera mieux adapté aux besoins des enfants et des parents qui fréquentent le CPE.

Considérant que la deuxième installation du CPE devra être située à proximité de l'autre et qu'elle devra être terminée en mars 2016.

Considérant que les différents sites du Collège ont été examinés et que plusieurs sont situés sur le roc, ce qui occasionnerait de trop grands coûts pour le raccordement des services et le dynamitage.

Considérant que les sites possibles sont très limités et qu'après analyse, le site retenu est situé à l'extrémité de la rue Loranger, ce qui favorise la concentration des services, un accès rapide et une circulation sécuritaire entre les deux installations, pour les membres du personnel et les usagers, ainsi que des coûts raisonnables de raccordement aux services municipaux existants.

Considérant que le CPE assumera les frais reliés au contrat, incluant les frais d'arpentage et autres frais accessoires à la transaction.

Considérant que la construction de cette nouvelle installation aura des impacts sociaux, culturels et économiques positifs pour le secteur et la région.

Considérant que le Collège cèdera le terrain permettant d'ériger la deuxième installation, par voie d'emphytéose au CPE Tournesol, et que le contrat comprendra des clauses et conditions similaires à celles contenues dans le contrat de la première installation, avec une échéance identique pour les deux installations, soit le 31 décembre 2061.

Considérant que le CPE Tournesol entend construire un immeuble de 840 m² approximativement, sur un terrain d'environ 2 960 m², tel qu'il appert du plan ci-joint.

Considérant qu'un minimum de 40 places sera réservé aux enfants du personnel et des étudiants du Collège.

Considérant que pour la première installation, le taux d'occupation par les enfants du personnel et des étudiants du Collège se situait à 63 % en 2012-2013, à 60 % en 2013-2014 et à 65 % en 2014-2015.

Considérant qu'à l'intérieur des règlements de zonage de la ville de Saint-Jérôme, l'usage « Service de garderie » est actuellement autorisé dans la zone visée (P-2296).

Considérant que les projets de contrat d'emphytéose et d'implantation préparés en vue de la construction d'une deuxième installation pour le CPE Tournesol sont présentés aux membres du Conseil.

Considérant les discussions relatives à l'accès qui sera donné au CPE et éventuellement au stationnement du Collège par le prolongement de la rue Loranger et qu'il serait préférable de traiter ces deux aspects de façon distincte.

Deuxième installation du CPE

M. Jacques Gariépy, appuyé par M. Hubert Maisonneuve, propose d'adopter la proposition principale :

« de céder, par voie d'emphytéose, en faveur du Centre de la petite enfance (CPE) Tournesol, un terrain d'une superficie approximative de 2 960 m² pour la construction de la deuxième installation qui lui permettra d'accueillir 80 enfants de plus, le tout tel que présenté par la directrice générale et aux conditions ci-dessus mentionnées et sujet aux opérations cadastrales nécessaires ainsi qu'à l'approbation du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science ».

C.A. 12 (2014-2015)

Le vote est demandé et le résultat est de 9 voix en faveur et de 2 abstentions. Cette proposition est adoptée à la majorité.

Prolongement de la rue Loranger

Considérant que des discussions se poursuivent concernant l'accès du CPE et le prolongement de la rue Loranger afin de permettre une deuxième sortie réelle pour le stationnement principal du Collège.

Considérant que le prolongement de la rue Loranger proposé est illustré sur le plan intitulé *Proposition 3*

M. Jacques Gariépy propose :

« De permettre un accès à la deuxième installation du CPE Tournesol qui sera située à l'extrémité de la rue Loranger, le tout tel qu'il appert du plan intitulé *Proposition 3* ainsi que le prolongement de la rue Loranger vers le stationnement du Collège »

M. Charles-Étienne Gill propose un amendement à cette proposition, considérant que des membres sont concernés par la sauvegarde du boisé entourant le Collège et aimeraient que le comité de développement durable soit consulté et se prononce sur le projet de prolongement de la rue Loranger.

M. Charles-Étienne Gill, appuyé par M. Jean-François Cloutier propose d'amender la proposition relative au prolongement de la rue Loranger ci-dessous, comme suit :

« que le comité de développement durable du Collège soit consulté sur la façon d'aménager le prolongement de la rue Loranger et qu'un plan ou rapport puisse être émis par ce comité, et ce dans un délai maximal de 3 mois ».

C.A. 13 (2014-2015)

Le vote est demandé. Il y a deux (2) voix en faveur de cet amendement, six (6) voix contre et trois (3) abstentions. Cet amendement est rejeté.

M. Jacques Gariépy, appuyé par M. Stéphane Gauthier, propose, afin que l'accès au CPE et au stationnement du Collège puisse en prolongeant la rue Loranger, comme suit :

De permettre un accès à la deuxième installation du CPE Tournesol qui sera située à l'extrémité de la rue Loranger ainsi que le prolongement de la rue Loranger vers le stationnement du Collège, le tout tel qu'il appert du plan intitulé *Proposition 3* »

C.A. 14 (2014-2015)

Le vote est demandé et le résultat est de 9 voix en faveur et messieurs Charles-Étienne Gill et Jean-François Cloutier votent contre et demandent à ce que leur dissidence soit enregistrée. La proposition est adoptée à la majorité.

Il est donc résolu à la majorité:

« de céder, par voie d'emphytéose, en faveur du Centre de la petite enfance (CPE) Tournesol, un terrain d'une superficie approximative de 2 960 m² pour la construction de la deuxième installation qui lui permettra d'accueillir 80 enfants de plus, le tout tel que présenté par la directrice générale et aux conditions ci-dessus mentionnées et sujet aux opérations cadastrales nécessaires ainsi qu'à l'approbation du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science ».

Et

« de permettre un accès à la deuxième installation du CPE Tournesol qui sera située à l'extrémité de la rue Loranger et au stationnement du Cégep en prolongeant la rue Loranger, le tout tel qu'il appert du plan intitulé *Proposition 3*»

Il est proposé de consulter le comité du développement durable qui pourra formuler ses recommandations auprès de la direction du Collège quant à l'aménagement de la voie reliant la rue Loranger au stationnement du Collège et Mme Paquette se dit en accord avec cette consultation.

01.09EO Résolution – Objectifs professionnels de la directrice générale et de la directrice des études

CONSIDÉRANT la rencontre tenue par le comité d'évaluation de la directrice générale et de la directrice des études afin de fixer les objectifs professionnels de l'année 2014-2015 pour la directrice générale et la directrice des études.

CONSIDÉRANT les priorités institutionnelles établies en lien avec le plan stratégique 2014-2019.

CONSIDÉRANT le rapport présenté par le Comité d'évaluation de la directrice générale et de la directrice des études établissant les objectifs professionnels de la directrice générale et de la directrice des études.

M. Jacques Gariépy, appuyé par Mme Josée Méryneau, propose :

« de confier, pour l'année 2014-2015, les objectifs professionnels qui furent déterminés pour Mme Francine Paquette, tels qu'ils ont été présentés par le comité d'évaluation de la directrice générale et de la directrice des études ».

C.A. 15 (2014-2015)

« de confier, pour l'année 2014-2015, les objectifs professionnels qui furent déterminés pour Mme Carole Rivest Turgeon, tels qu'ils ont été présentés par le comité d'évaluation de la directrice générale et de la directrice des études ».

C.A. 16 (2014-2015)

Les propositions sont adoptées à l'unanimité.

01.10EO Résolution – Appui et engagement Jeux du Québec à Saint-Jérôme/Mirabel

Considérant que les villes de Saint-Jérôme et de Mirabel déposent leur candidature pour l'obtention de la 52^e finale des Jeux du Québec, hiver 2017;

Considérant la mission des Jeux du Québec et sa vision permettant le développement de l'athlète et du sport, de l'initiation à la compétition;

Considérant les impacts positifs et les retombées pour une région de tenir une finale des Jeux du Québec;

Considérant que le Cégep de Saint-Jérôme est un acteur incontournable au développement des Laurentides en partenariat avec son milieu;

Considérant que le Cégep de Saint-Jérôme est reconnu pour la qualité de son accueil, l'accompagnement attentionné qu'il dispense et l'ambiance stimulante et conviviale qui y règne;

Considérant les valeurs que le Cégep de Saint-Jérôme prône sont le respect, l'ouverture, la collaboration, l'engagement, la cohérence et l'équité;

Considérant la lettre d'appui de la direction générale du 21 août 2014;

M. Stéphane Gauthier, appuyé par M. Robert Drolet, propose :

« que le Cégep de Saint-Jérôme :

- Appuie et soutienne la candidature des villes de Saint-Jérôme et de Mirabel pour l'obtention de la 52^e finale des Jeux du Québec, hiver 2017;
- Mette à la disposition pour la tenue des Jeux, ses plateaux sportifs, ses salles de classe pour des fins d'hébergement et sa cafétéria;
- Informe sa population étudiante et son personnel de la programmation des Jeux du Québec;
- Participe aux différents mécanismes des Jeux du Québec en accord et avec la collaboration de l'ensemble des intervenants;
- Fournisse gratuitement les installations et équipements sportifs disponibles nécessaires à la tenue de la finale des Jeux du Québec;
- Encourage la participation et la collaboration de ses différents programmes d'études qui pourraient contribuer à la tenue de l'événement ».

C.A. 17 (2014-2015)

La proposition est adoptée à l'unanimité.

01.14EO Résolution — Dépassement de coût — contrat de la piscine

Considérant qu'un contrat a été octroyé pour la réfection de la piscine du Cégep de Saint-Jérôme et de ses installations aquatiques au plus bas soumissionnaire conforme, à savoir Gestion de Projets Denis Rocheleau Inc. pour un montant de 1 881 973 \$, tel qu'il appert de la résolution C.E. 13 (2013-2014) et que ces travaux étaient financés suite à l'obtention d'une allocation du MELS, d'une affectation de surplus accumulé du Collège et le solde par le CREPS et des partenaires.

Considérant que depuis le début des travaux, des modifications aux plans ont été apportées suite à une demande provenant du Centre d'aide aux personnes

handicapées des Laurentides pour l'ajout de toilettes universelles, générant un surplus de 112 147 \$ et d'autres changements ont été apportés suite aux conditions de chantier, pour des dépenses additionnelles de 55 653 \$.

Considérant que la directrice générale a le pouvoir d'autoriser des dépenses totalisant 10 % de la valeur des travaux, ce qui représente la somme de 188 197 \$ et qu'à l'heure actuelle, il y a un montant utilisé totalisant 167 800 \$ pour les travaux mentionnés ci-dessus.

Considérant que les travaux ne sont pas encore terminés et que d'autres modifications devront être apportées, telles que le changement de revêtement qui a été demandé par le service d'urbanisme, des travaux électriques additionnels et d'autres divers travaux.

Considérant qu'une délégation additionnelle est requise pour permettre les travaux entraînant des dépassements de coûts et que ces modifications doivent être approuvées par le dirigeant d'organisme, tel qu'il est stipulé à l'article 17 de la Loi sur les contrats des organismes publics.

M. Charles-Étienne Gill, appuyé par Mme Josée Méryneau, propose :

« de recevoir le rapport verbal d'avancement du projet ainsi que des demandes de modifications au contrat de réfection de la piscine et des installations aquatiques et d'autoriser une délégation additionnelle qui sera exercée par la directrice générale, Mme Francine Paquette, correspondant à un maximum de 5 % de la valeur du contrat initialement consenti à la firme Gestion de Projets Denis Rocheleau Inc. ».

C.A. 18 (2014-2015)

La proposition est adoptée à l'unanimité.

01.14EO Résolution — Modification du règlement no 1

CONSIDÉRANT les modifications apportées à la structure organisationnelle du Collège et adoptées par le Conseil d'administration en juin dernier.

CONSIDÉRANT que ces modifications impliquaient l'ajout de deux directions, une à la vie étudiante et l'autre aux ressources matérielles et le remplacement de la direction des Services administratifs par le Service des finances.

CONSIDÉRANT que de nouveaux officiers s'ajoutent à ceux mentionnés dans la liste comprise dans le règlement n° 1 – *Règlement relatif à la régie interne du Cégep de Saint-Jérôme*, modifié le 13 mai dernier.

Considérant que les modifications proposées à l'article 4 au Règlement n° 1 – *Règlement relatif à la régie interne du Cégep de Saint-Jérôme* sont présentées aux fins d'adoption;

M. Maxime Lefebvre, appuyé par M. Jacques Gariépy, propose :

« d'adopter les modifications proposées et apportées au Règlement n° 1 *Règlement relatif à la régie interne du Cégep de Saint-Jérôme*, telles que ces modifications ont été présentées ».

C.A. 19 (2014-2015)

La proposition est adoptée à l'unanimité.

01.13EO Levée de l'assemblée

M. Hubert Maisonneuve, appuyé par M. Jacques Gariépy, propose :

« la levée de la séance ».

La proposition est adoptée à l'unanimité et la séance est levée à 21 h 50.

Pierre-Luc Tremblay
Président

Diane Bournival
Coordonnatrice des Affaires corporatives